

Procès-verbal de la réunion du Comité de révision de la planification, tenue le mardi 11 juin 2013 à 18h00 au bureau du service d'urbanisme à Caraquet.

Étaient présents :

Réginald Paulin  
Jean-Claude Doiron  
Jean-Paul Robichaud  
Line Thériault

Edmond Beattie  
Eugène Basque  
Gaston Paulin  
Benjamin Kocyla, CSRPA

Le but de la réunion était de réviser le règlement administratif du comité de révision de la planification suite à la réception de l'avis légal des avocats Chiasson et Roy.

Le président du comité, Monsieur Jean-Claude Doiron, a appelé la réunion à l'ordre à 18h.

#### A- Adoption de l'ordre du jour

Après vérification, Monsieur Gaston Paulin, appuyé de Monsieur Jean-Paul Robichaud, a proposé l'adoption de l'ordre du jour tel que distribué

Adopté à l'unanimité

#### B- Téléphones cellulaires

Le président du comité a avisé les membres de fermer ou de mettre en mode vibration leur téléphone cellulaire et ce, pour la durée de la réunion.

#### CRP - 44

#### Révision du règlement administratif du CRP de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne

L'avis légal des avocats Chiasson et Roy a été lu dans son intégralité afin de juger des propositions de modifications décrites.

Après lecture dudit avis, le comité de révision de la planification a finalement retenu les propositions de modifications suivantes :

#### **1- Modifier la table des matières ainsi que les références s'y rapportant dans le texte**

1. But général
2. Rôle du comité

3. Définitions
4. Constitution
5. Nombre de comités de révision de la planification de la Commission de services régionaux
6. Composition et nominations
7. Mandat
8. Modalités de fonctionnement

*Annexe A*

Carte et liste des communautés couvertes par le Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux

*Annexe B*

Modalités de fonctionnement du Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux

**2- Modifier le texte de l'article 1**

**1. But général :**

Les présents règlements administratifs ont pour but d'établir la structure et les modalités de fonctionnement du Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux 4 (Péninsule acadienne). Ce comité, établi par la Commission de services régionaux 4 (Péninsule acadienne), exercera les fonctions consultatives et décisionnelles liées à la prestation du service d'utilisation des terres, tel qu'il est prévu dans la *Loi sur la prestation des services régionaux*.

**3- Insérer un nouveau paragraphe 2**

**2. Rôle du comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux :**

Le Comité exerce un rôle décisionnel (quasi judiciaire) et consultatif au nom des communautés. Ce rôle est crucial pour l'administration et l'examen continu des plans d'utilisation des terres (municipaux et ruraux) et des arrêtés de zonage. Les décisions prises par le Comité peuvent avoir de grandes répercussions sur la forme que revêt l'aménagement dans une communauté. Les fonctions, pouvoirs et responsabilités du comité sont délégués par la Commission de services régionaux en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la prestation des services régionaux*. Les descriptions de ces pouvoirs se retrouvent notamment à l'article 24(1) de la même loi, par renvoi aux dispositions de la *Loi sur l'urbanisme*.

**4- Modifier le paragraphe 4.14**

4.14 Toutes les décisions et tous les conseils sont envoyés au demandeur par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la réunion du Comité.

**5- Modifier le paragraphe 7.2**

7.2 Les décisions du Comité qui ont un impact sur leurs communautés respectives sont remises aux secrétaires municipaux et de communauté rurale, dans les 15 jours ouvrables suivant la réunion pendant laquelle elles sont prises. L'avis relatif aux décisions est signé par le directeur de l'urbanisme.

**6- Modifier le paragraphe 10.1 et supprimer les paragraphes 10.2, 10.3 et 10.4**

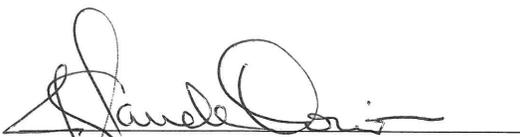
10.1 Les frais de déplacement des membres ainsi que leurs allocations diverses sont remboursés selon la politique générale de la CSR.

**7- Modifier le paragraphe 11.2**

11.2 Dans la mesure du possible, tout conflit d'intérêt ou apparence de conflit d'intérêt est divulgué au début des réunions du Comité.

Étant donné que tous les points de l'ordre du jour ont été épuisés, le président du comité a prononcé la clôture de la réunion à 19h55.

BK/nc

  
Jean-Claude Doiron  
Président

  
Natacha Cormier  
Secrétaire